



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 20 août 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière adjointe sont présents.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Madeleine Boisvert née St-Arneault, décédée le 2 juillet à l'âge de 87 ans;
- monsieur Pierre St-Amand, décédé le 13 juillet à l'âge de 62 ans;
- monsieur Percy Hoffman, décédé le 26 juillet à l'âge de 76 ans;
- monsieur Guy Girouard, décédé le 4 août à l'âge de 75 ans;
- monsieur Jean Yale, décédé le 16 août à l'âge de 78 ans;
- monsieur Robert Mailloux, employé de la Ville de Boisbriand de 1972 à 1987, décédé le 6 août à l'âge de 74 ans.

RÉSOLUTION 2019-08-412
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-08-413
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-08-414
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 2525, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 429 –
DOSSIER 1904-DM-370**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative aux constructions accessoires situées au 2525, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 107 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 429.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,80 mètre la marge avant entre les deux marquises pour borne électrique et la ligne de lot, représentant une dérogation de 2,20 mètres, soit 55 % inférieure à la marge avant minimale requise de 4 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Cette dérogation est accordée conditionnellement à l'approbation d'un plan d'aménagement paysager par la division environnement du Service des travaux publics comme mesure compensatoire pour l'abattage de l'arbre.

Adoptée

Monsieur le conseiller Érick Rémy quitte la salle des délibérations quelques minutes.

**RÉSOLUTION 2019-08-415
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 505, RUE CHAMBERLAIN – ZONE R-1 241 – DOSSIER 1905-DM-371**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 505, rue Chamberlain sur le lot 2 107 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 241.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 3,3 mètres la marge arrière entre le bâtiment situé au 505, rue Chamberlain et la ligne de lot, représentant une dérogation de 3,7 mètres, soit 52,9 % inférieure à la marge arrière minimale requise de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Érick Rémy qui s'est absenté.

**RÉSOLUTION 2019-08-416
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 20 830, CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-2 481 –
DOSSIER 1906-DM-374**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 20 830, chemin de la Côte Nord sur le lot 6 179 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

Pour le bâtiment situé au 20 830, chemin de la Côte Nord sur le lot 6 179 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- d'établir à 2 le nombre d'enseignes électroniques permis, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure au maximum d'une enseigne électronique par terrain permise au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- de permettre l'installation des 2 enseignes électroniques en cour arrière, représentant une dérogation à l'article 242.4 du règlement sur le zonage.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Érick Rémy qui s'est absenté.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault quitte la salle des délibérations quelques minutes.

Monsieur le conseiller Érick Rémy reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2019-08-417
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – PROJET DOMICILIAIRE AU 86A, RUE PRINCIPALE –
ZONE R-1 210-2 – DOSSIER 1906-DM-375**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au projet domiciliaire à être implanté sur les lots projetés 6 306 137 à 6 306 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le projet domiciliaire à être implanté sur les lots projetés 6 306 137 à 6 306 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 20,82 mètres la profondeur du lot projeté 6 306 143 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 4,18 mètres, soit 16,7 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 22,75 mètres la profondeur du lot projeté 6 306 144 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 2,25 mètres, soit 9 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 22,75 mètres la profondeur du lot projeté 6 306 145 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 2,25 mètres, soit 9 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 22,75 mètres la profondeur du lot projeté 6 306 146 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 2,25 mètres, soit 9 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 23,10 mètres la profondeur du lot projeté 6 306 147 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 1,90 mètre, soit 7,6 % inférieure à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;

- à 138,7 mètres carrés la superficie du lot projeté 6 306 144 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 11,3 mètres carrés, soit 7,5 % inférieure à la superficie minimale de 150 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 138,7 mètres carrés la superficie du lot projeté 6 306 145 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 11,3 mètres carrés, soit 7,5 % inférieure à la superficie minimale de 150 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 138,9 mètres carrés la superficie du lot projeté 6 306 146 du cadastre du Québec, représentant une dérogation de 11,1 mètres carrés, soit 7,4 % inférieure à la superficie minimale de 150 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;

DE refuser d'établir à 0 mètre de rayon la courbe de raccordement de la rue projetée (lot projeté 6 306 159 du cadastre du Québec) à la rue Principale, du côté sud, représentant une dérogation de 6 mètres de rayon, soit 100 % inférieure à la courbe de raccordement de 6 mètres de rayon prescrite à l'article 14 du Règlement RV-1443 sur le lotissement.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jonathan Thibault qui s'est absenté.

**RÉSOLUTION 2019-08-418
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 1821, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 409 -
DOSSIER 1907-DM-376**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 1821, boulevard Lionel-Bertrand sur le lot 2 108 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 409.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De permettre l'installation d'une seconde enseigne murale pour cette propriété, représentant une dérogation d'une enseigne, soit 100 % supérieure au maximum d'une enseigne permise au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jonathan Thibault qui s'est absenté.

**RÉSOLUTION 2019-08-419
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 3210, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405
– DOSSIER 1907-DM-377**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 3210, avenue des Grandes-Tourelles sur le lot 3 585 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 405.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment situé au 3210, avenue des Grandes-Tourelles sur le lot 3 585 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 2 le nombre d'enseignes électroniques installées à l'intérieur et visibles de l'extérieur, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure au maximum d'une enseigne électronique installée à l'intérieur et visible de l'extérieur par occupant permise au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- à 1,82 mètre carré la superficie des enseignes installées à l'intérieur et visibles de l'extérieur, représentant une dérogation de 0,82 mètre carré, soit 82 % supérieure à la norme de 1 mètre carré prescrite au règlement sur le zonage.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jonathan Thibault qui s'est absenté.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2019-08-420
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 256A À 258, RUE PAGNOL – ZONE R-3 115 –
DOSSIER 1907-DM-378**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé aux 256A à 258, rue Pagnol sur le lot 3 005 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

Pour le bâtiment situé aux 256A à 258, rue Pagnol sur le lot 3 005 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- d'établir à 5,81 mètres la marge latérale sud-est entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,19 mètre, soit 3,17 % inférieure à la marge latérale minimale requise de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- de permettre l'aménagement de cases de stationnement l'une derrière l'autre, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-421
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 4050, RUE LAVOISIER – ZONE I-2 454 – DOSSIER 1907-DM-379**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 4050, rue Lavoisier sur les lots 2 502 959, 2 502 960 et 2 502 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 454.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,42 le ratio espace bâti/terrain pour cette propriété, représentant une dérogation de 0,02, soit 5 % supérieur à la valeur de 0,4 prescrite à grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-422
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et celui de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019 tels que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-423
RÈGLEMENT RV-1489-1 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 juillet 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1489-1 modifiant le Règlement RV-1489 sur la vente-débaras.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-424
RÈGLEMENT RV-1651-1 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 juillet 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1651-1 modifiant le Règlement RV-1651 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-425
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 22, 23, 24 et 25 juillet 2019 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1664 décrétant l'acquisition de véhicules électriques et son financement par emprunt;

Règlement RV-1667 décrétant des travaux de restauration de la maison Abraham-Dubois et leur financement par emprunt;

Règlement RV-1668 décrétant des travaux d'aménagement de zones tampon et leur financement par emprunt.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-08-426
RÈGLEMENT RV-1366-7**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-7 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-08-427
RÈGLEMENT RV-1669**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1669 décrétant le retrait de caractère de rue du lot 6 296 381.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-08-428
RÈGLEMENT RV-1670**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1670 prévoyant l'établissement de plans et devis de divers travaux de réfection à l'aréna et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-08-429
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 juin au 25 juillet 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-430
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019 montrant un total des activités de 4 200 794,34 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-431
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 30 juillet 2019 et révisée par le Service de la trésorerie les 31 juillet et 5 août 2019, montrant un montant payable total de 1 553 520,78 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-432
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 30 JUILLET 2019 AU MONTANT DE
13 438 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

1 044 000 \$	2,00000 %	2020
1 070 000 \$	2,05000 %	2021
1 095 000 \$	2,10000 %	2022
1 104 000 \$	2,15000 %	2023
9 125 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 99,04100

Coût réel : 2,42283 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 044 000 \$	1,95000 %	2020
1 070 000 \$	2,00000 %	2021
1 095 000 \$	2,05000 %	2022
1 104 000 \$	2,10000 %	2023
9 125 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,81748

Coût réel : 2,46984 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 044 000 \$	2,00000 %	2020
1 070 000 \$	2,05000 %	2021
1 095 000 \$	2,10000 %	2022
1 104 000 \$	2,15000 %	2023
9 125 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,83700

Coût réel : 2,47476 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

1 044 000 \$	2,00000 %	2020
1 070 000 \$	2,05000 %	2021
1 095 000 \$	2,10000 %	2022
1 104 000 \$	2,15000 %	2023
9 125 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,82900

Coût réel : 2,47680 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 044 000 \$	2,00000 %	2020
1 070 000 \$	2,00000 %	2021
1 095 000 \$	2,05000 %	2022
1 104 000 \$	2,10000 %	2023
9 125 000 \$	2,15000 %	2024

Prix : 98,51900

Coût réel : 2,50650 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 044 000 \$	2,00000 %	2020
1 070 000 \$	2,00000 %	2021
1 095 000 \$	2,05000 %	2022
1 104 000 \$	2,15000 %	2023
9 125 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,64530

Coût réel : 2,51872 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE est la plus avantageuse;

ATTENDU que, conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du règlement numéro RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjugé l'émission de 13 438 000 \$ à la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE, et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que la trésorière a demandé à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du procès-verbal d'adjudication de la vente d'obligations au montant de 13 438 000 \$, suite à l'appel d'offres public du 15 juillet 2019, à la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-433
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'affecter la somme de 33 000 \$ du surplus libre accumulé pour des travaux de rénovation de la salle Gustave-Desjardins au Centre communautaire (projet 817 005).

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-434
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'affecter la somme de 147 736 \$ du surplus libre accumulé pour la subvention exceptionnelle payable à Tricentris – tri, transformation, sensibilisation en application de la clause 1.4.3 de l'entente en vigueur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-435
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC
CHARBONNEAU – CONTRAT 2019-1698 – RÈGLEMENT RV-1665**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de réaménagement du parc Charbonneau, la Ville n'a reçu aucune offre.

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 1^{er} août 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions dressé en date du 9 juillet 2019.

D'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-436
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE
SUR LA RUE YVONNE-LACROIX, TRONÇONS I ET II AINSI QUE
L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER – CONTRAT 2019-1704 –
RÈGLEMENTS RV-1619, RV-1620 ET RV-1649**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçons I et II ainsi que l'aménagement d'un sentier piétonnier, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	648 737,70 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	670 248,09 \$
Constructions Anor (1992) inc. 30, rue des Menuisiers Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	735 342,30 \$
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	752 526,50 \$
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B. Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	767 092,16 \$
Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang Saint-Elzéar est Laval (Québec) H7E 4P2	833 206,47 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence inc. du 4 juillet 2019;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 14 août 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 27 juin 2019.

D'accepter l'offre de Pavages Multipro inc. au montant de 648 737,70 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçons I et II ainsi que l'aménagement d'un sentier piétonnier – Contrat 2019-1704 – Règlements RV-1619, RV-1620 et RV-1649.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-437
SOUSSIONS – CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS POUR LE
POSTE DE POMPAGE CÔTE SUD – CONTRAT 2019-1717 – RÈGLEMENT
RV-1500

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la construction d'un chemin d'accès pour le poste de pompage Côte Sud, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée. 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	127 196,84 \$
Dion & SAP Excavation inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	160 374,20 \$
Groupe Solex inc. 295, avenue des Terrasses Laval (Québec) H7H 2A7	165 404,18 \$
Réhabilitation DU O inc. 5270, boulevard Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	247 000,00 \$

ATTENDU que les offres de Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée, Dion & SAP Excavation inc. et Groupe Solex se sont avérées irrecevables;

ATTENDU que l'offre de Réhabilitation DU O inc. dépasse l'estimation budgétaire;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 12 août 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 16 juillet 2019.

De rejeter les soumissions reçues pour la construction d'un chemin d'accès pour le poste de pompage Côte Sud et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-438
DÉLÉGATION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE déléguer au directeur général le pouvoir de nommer un directeur général par intérim en cas d'absence de courte durée, parmi les cadres suivants :

- directeur du Service du génie;
- directrice du Service juridique et Greffe;
- directeur du Service des loisirs;
- directrice du Service des ressources humaines;
- directeur du Service de sécurité incendie;
- directrice du Service des technologies de l'information;
- directrice du Service des travaux publics;
- directrice du Service de la trésorerie;
- directeur du Service d'urbanisme.

Adopté

RÉSOLUTION 2019-08-439
NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PERMANENT DE L'OFFICE D'HABITATION THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

ATTENDU que l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville est administré par un conseil d'administration permanent qui en conduit les opérations à partir du 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU que l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville est composé de onze membres qui en sont aussi les administrateurs;

ATTENDU que le conseil d'administration est constitué comme suit :

- un membre est nommé par le conseil municipal de Blainville;
- un membre est nommé par le conseil municipal de Boisbriand;
- un membre est nommé par le conseil municipal de Bois-des-Filion;
- un membre est nommé par le conseil municipal de Rosemère;

- un membre est nommé par le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines;
- un membre est nommé par le conseil municipal de Sainte-Thérèse;
- deux membres sont nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec parmi les groupes socioéconomiques représentatifs de la région;
- trois membres sont élus parmi l'ensemble des locataires de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer la conseillère Christine Beaudette membre du conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-440
INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS LOCAUX

ATTENDU le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019;

ATTENDU l'article 4.3 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU que la Ville doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitain locaux;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
 APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE consentir à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

DE consentir à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme;
- Henri-Jean Fillion, chef de division – permis et inspection;
- Mathieu Racette, technicien en urbanisme;
- Isabelle Lefebvre, inspectrice municipale;
- Éric Poirier, inspecteur municipal;
- Christine Rivest, inspectrice municipale;
- Amélie Roy, inspectrice municipale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-441
ENTREPRISE INSCRITE AU REGISTRE DES ENTREPRISES NON
ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS – DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de réfection du chemin de la Grande Côte (entre Hubert-Aquin et l'autoroute 13) sont présentement en cours (contrat 2019-1670);

ATTENDU que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a confirmé à la Ville l'inscription de l'entreprise sous-traitante Les Entreprises Claude Rodrigue inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) depuis le 7 août 2019;

ATTENDU que les coûts supplémentaires qu'engendrerait la terminaison des travaux par un autre sous-traitant seraient significatifs;

ATTENDU l'urgence de terminer les travaux en respectant l'échéancier afin de faciliter la circulation automobile au moment de la rentrée scolaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Régie du bâtiment du Québec l'autorisation de poursuivre les travaux en cours d'exécution avec l'entreprise sous-traitante Les Entreprises Claude Rodrigue inc.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-442

GESTION DES EAUX PLUVIALES – DRAINAGE ET AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT SITUÉ AU 6110, RUE DORIS-LUSSIER – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU que les travaux de drainage et d'agrandissement du stationnement situé sur les lots 4 357 120 et 4 357 121 (lot projeté 6 300 606) du cadastre du Québec au 6110, rue Doris-Lussier incluent le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que les lots sont situés à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser la firme Ingémax inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de drainage et d'agrandissement du stationnement situé sur les lots 4 357 120 et 4 357 121 (lot projeté 6 300 606) du cadastre du Québec.

D'obtenir du propriétaire, la société Kinova immobilier inc., l'engagement de transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-443

PROGRAMME DE STATIONNEMENT PARTAGÉ – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet d'entente avec le Centre d'excellence sur glace ayant trait à l'utilisation de cases de stationnement partagées pour les citoyens du Faubourg résidentiel et pour des projets d'autopartage, sans frais pour une durée initiale de 3 ans à compter du 20 août 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-444
CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU – LOCATION D'HEURES
DE GLACE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver les projets de contrat de location de 387 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau couvrant la saison 2019-2020, soit du 3 septembre 2019 au 26 mars 2020 pour un montant total de 87 018,83 \$ toutes taxes comprises.

D'autoriser le chef de division administration/événements du Service des loisirs à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-445
LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC. – ENTENTE DE
PARTENARIAT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec Le Club de Hockey junior Armada inc. pour la saison 2019-2020.

D'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 8 500 \$ plus les taxes applicables, imputable au poste budgétaire 02 110 00 991.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-446
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND – MODIFICATION À
L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU l'entente en vigueur jusqu'en juillet 2023 avec la firme Castonguay Sports inc. pour la fourniture de services techniques à l'Atelier du Pro de l'aréna de Boisbriand;

ATTENDU la fermeture de la patinoire numéro 2 pour la période du début juillet à la fin septembre 2019 entraînant une cessation complète des activités jusqu'au 4 août 2019 et une réduction substantielle de la programmation et des locations du 5 août à la fin septembre 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les modifications suivantes à l'entente de fourniture de services techniques en vigueur portant sur la contrepartie mensuelle payable par Castonguay Sports inc.:

- article 6 : la redevance mensuelle versée à la Ville est modifiée comme suit :

1 ^{er} août 2018 au 30 juin 2019 :	445 \$ taxes incluses
1 ^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2019 :	135 \$ taxes incluses
1 ^{er} août 2019 au 30 septembre 2019 :	250 \$ taxes incluses
1 ^{er} octobre 2019 au 31 juillet 2020 :	455 \$ taxes incluses
1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 :	465 \$ taxes incluses
1 ^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 :	475 \$ taxes incluses
1 ^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 :	485 \$ taxes incluses

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-447
CENTRE DE MULTIRECYCLAGE – ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES
AVEC LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente de partage de services avec la Ville de Sainte-Thérèse ayant trait au Centre de multirecyclage, pour une période de 5 ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-448
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADDENDA À
L'ENTENTE AVEC O QUAI DU NORD S.E.C.**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue avec O Quai du Nord s.e.c. sur la gestion particulière des matières résiduelles du 156, chemin de la Grande-Côte, portant sur le remplacement du plan de gestion des matières résiduelles dû à l'agrandissement du projet.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-449
GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADDENDA À
L'ENTENTE AVEC L'ORÉE DU FAUBOURG S.E.N.C.**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue avec L'Orée du Faubourg s.e.n.c. sur la gestion particulière des matières résiduelles du 1000, rue des Francs-Bourgeois, portant sur le remplacement du plan de gestion des matières résiduelles dû à l'agrandissement du projet.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-450
CESSION DU LOT 2 109 173 (TERRASSE ROBERT)**

ATTENDU les inondations printanières survenues en mai 2017 et l'application du décret 778-2017 du Gouvernement provincial;

ATTENDU l'état de la situation concernant la bâtisse portant le numéro 70, terrasse Robert auparavant érigée sur le lot 2 109 173 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'engagement du propriétaire à céder ledit lot à la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver la cession du lot 2 109 173 du cadastre du Québec par madame Spes-Caritas Bigirindavyi en faveur de la Ville pour la somme de un dollar.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-451
APPROBATION DE DOCUMENTS CADASTRAUX – LOT PROJETÉ
6 316 623**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver les documents cadastraux préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 26 avril 2019 sous le numéro 3267 de ses minutes ayant trait au lot projeté 6 316 623 du cadastre du Québec.

D'autoriser la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-452
TOPONYMIE – CROISSANT CORNO – LOT 6 138 103**

ATTENDU la recommandation CT2019-03-28-094 du comité de la toponymie et du patrimoine d'attribuer l'odonyme « croissant Corno », à la rue projetée sur le lot 6 138 103 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 233-2;

ATTENDU que cette désignation vise à rappeler le souvenir de madame Joanne Corneau (1952-2016), artiste peintre originaire de Chicoutimi; celle-ci a commencé sa carrière au Québec avant de s'installer à New York en 1992 et connaître une réputation internationale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'attribuer l'odonyme « croissant Corno », à la rue projetée sur le lot 6 138 103 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 233-2.

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom « croissant Corno » pour désigner la nouvelle rue, en souvenir de madame Joanne Corneau.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-453
PROGRAMME DE PROMOTION DU FRANÇAIS LORS D'ACTIVITÉS
CULTURELLES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE désigner madame Eve Bélanger, chef de division culture/bibliothèque au Service des loisirs, mandataire dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles du ministère de la Culture et des Communications.

D'autoriser madame Eve Bélanger à signer tout document donnant effet à la présente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-454
VENTE DE VÉHICULE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la vente des véhicules et équipements suivants par l'entremise de Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée :

No	Description	No série
L-400	Chargeur sur roues avec gratte à neige, 1994	A75609
T-201	Tracteur John Deere, 1994	M0F925X140057
T-205	Mule avec gratte et saleuse, 2006	RTV900R40516
E-041	Débrousaieuse, 2008	N/A
N/A	Souffleur frontal modèle SB1280	N/A
N/A	Gratte Artic pour Ford F-350	N/A
N/A	Trois (3) soudeuses électriques	N/A

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-455
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU CONSTRUITS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 25 juillet 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-456
FERMETURE DE L'AVENUE ADRIEN-CHARTRAND – AUTORISATION

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE ratifier la décision d'interdire la circulation automobile sur une partie de l'avenue Adrien-Chartrand, entre l'entrée de la cour d'école Le Sentier et l'entrée du stationnement du personnel de cette école, le 8 juillet 2019 de 13 h à 23 h, dans le cadre du festival Un air d'ici et d'ailleurs et d'installer la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-457
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'Association de Ringuette de Boisbriand à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la vente à proximité de la patinoire numéro 1 et la consommation dans les gradins des patinoires numéros 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand, lors de la tenue d'événements spéciaux selon le calendrier soumis pour la saison 2019-2020.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-458
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la vente à proximité de la patinoire numéro 1 et la consommation dans les gradins des patinoires numéros 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand, lors de la tenue d'événements spéciaux selon le calendrier soumis pour la saison 2019-2020.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-459
AUTORISATION – CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser madame Sonia Arsenault à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la consommation au Centre d'interprétation de la nature lors de la tenue d'une activité privée le 21 septembre 2019 entre 16 h 30 et 19 h 30.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'activité d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-460
ADHÉSION 2019-2020 – PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DANS LES LAURENTIDES (PREL)

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'adhésion de la Ville à titre de membre partenaire à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, au montant de 250 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-461
ADHÉSION 2019-2020 – TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES (TVBL)

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser l'adhésion de la Ville à titre de membre institutionnel à l'organisme Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) pour 2019-2020, au montant de 150 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-08-462
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, à savoir :

- A) 10 000 \$ à l'organisme Félics Parmi Nous pour l'année 2019;
- B) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa campagne de souscription 2019;
- C) 1 500 \$ à la Maison Parenfant pour le projet de répit « Aux petits plaisirs » pour 2019-2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-463
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2019 montrant un total mensuel de 6 118 804 \$ et un cumulatif de 53 405 893 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-464
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE MODERNIS) – 120, RUE YVONNE-
LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 376 du cadastre du Québec au 120, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. enr. le 4 juin 2019;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 12 juin 2019;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-465
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE
VICTORIA) – 92, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4172 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le modèle Le Victoria et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 383 du cadastre du Québec au 92, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. enr. le 12 juin 2019;

- plan d'implantation préparé par le Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 18 juin 2019;
- simulations visuelles du modèle Le Victoria.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-466
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE SARA)
– 143, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4171 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural pour le modèle Le Sara et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 267 du cadastre du Québec au 143, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. enr. le 12 juin 2019;
- plan d'implantation préparé par le Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 17 juin 2019;
- simulations visuelles du modèle Le Sara.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-467
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
CARROUSEL - DIVISION PRODUITS SANITAIRES – 1821, BOULEVARD
LIONEL-BERTRAND – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4167 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation de la compagnie Carrousel située au 1821, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture préparé par Jean Peters architecte le 5 juillet 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-468
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT
COMMERCIAL – 349 À 359, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4162 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage du bâtiment commercial situé aux 349 à 359, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Dextrous graphique et enseigne le 25 juin 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-469
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL
– 89 À 99, BOULEVARD DES ENTREPRISES – ZONE I-2 126**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4159 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage du bâtiment industriel situé aux 89 à 99, boulevard des Entreprises dans la zone I-2 126 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes Barbo le 3 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-470
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT
COMMERCIAL – 39 À 59, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4157 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour le bâtiment commercial situé aux 39 à 59, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes Direct Inc. le 3 juillet 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-471
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – TIM HORTONS – 20 830, CHEMIN DE LA
CÔTE NORD – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4176 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes électroniques pour le restaurant Tim Hortons situé au 20 830, chemin de la Côte Nord dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation préparé par David Smith architecte le 19 juillet 2018;
- lettre argumentaire préparée par Urbanisme Michel Brisson inc. le 17 juin 2019.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairement lumineux maximum soit de 50 LUX à deux mètres des enseignes et que la résolution des écrans soit de 8 millimètres et moins.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-472
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES – ULTRAMAR / MARCHÉ EXPRESS – 855, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 256**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4161 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 855, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 256 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Pattison le 26 avril 2019.

Cette approbation est conditionnelle à l'ajout de relief d'une épaisseur d'au moins un demi pouce pour le logo et le lettrage sur les faces de l'enseigne détachée ainsi qu'à l'ajout de logos en relief pour les enseignes situées sur la marquise des îlots de pompes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-08-473
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES – LA VOILE – 1900, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE
R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4160 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide de développement et d'aménagement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour les appartements de luxe LA VOILE situés au 1900, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseigne Barbo le 6 juin 2019;
- plan d'implantation du 23 novembre 2015.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2019-08-474
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 22 h 20.

Adoptée